

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière, de la susdite municipalité, qu'il y aura séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Jean-Baptiste le 3 juin 2025 à 19 h 30 au 3090, rue Principale à Saint-Jean-Baptiste.

Au cours de cette séance, le conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante :

Nature et effets : Les demandeurs souhaiteraient déroger l'article 14.2 du Règlement de zonage qui concerne les distances séparatrices entre une habitation et une installation d'élevage afin d'agrandir leur maison unifamiliale. La résidence est actuellement située à 46,42 mètres de l'installation d'élevage et qu'après l'agrandissement, elle serait située à environ 31 mètres.

Identification du site concerné : 3675, rue Bédard

Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

DONNÉ à Saint-Jean-Baptiste ce vingt-troisième jour de mai deux mille vingt-cinq.

La directrice générale greffière-trésorière,

Suzie Bélanger

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Suzie Bélanger, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Saint-Jean-Baptiste, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut sur le site Internet de la Municipalité et en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil, le 22^e jour du mois de janvier 2025 entre 8 h et 12 h.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 22^e jour du mois de janvier 2025.

La directrice générale greffière-trésorière,

Suzie Bélanger